

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 02 JUILLET 2012**

L'an deux mille douze et le 2 juillet 2012 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE – J. FERNANDES - M. F. SAURIN - G. ESTAMPE - J.P. ROUANET - D. NADALIN – T. MARTY - M. PORTES - R. BERINGUIER– L. BONHOMME - N. REY - Ph. BOUCHE - L. COMBE - N. DEYSSON - D. MALHAIRE - C. ECHARDOUR

Absents excusés : A. LEGRAND - A. M. FERNEKESS - M.B. PANASSIE - G. CABESSUT – M. CAMP - D. HENRY - V. RICCI

Absents : A. MASSOT - B. DE SOUSA - R.M. URRIO LABEITIA

Procuration d'A. LEGRAND à R. BERINGUIER
Procuration de M.B. PANASSIE à D. NADALIN
Procuration d'A.M. FERNEKESS à G. ESTAMPE
Procuration de M. CAMP à M. SAURIN

Secrétaire de séance : Mme Nadine DEYSSON a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 MAI 2012

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur COMBE demande qu'il soit plus clairement précisé dans les propositions relatives à l'implantation des antennes relais de téléphonie mobile que cette délibération a été prise à son initiative. Sous cette réserve, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 Avril 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

INFORMATION SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Christian FAURIE

Depuis le dernier Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises par le Maire de Bouloc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal le 15 Mars 2008.

Référence	Objet	Attributaire	Montant
2012 - e	1 ^{ère} modification simplifiée et 7 ^{ème} modification du P.L.U.	Bureau d'études ADRET	3.588,00 €
2012 - f	Etude paysagère impacts visuels Château de Villefranche	Bureau d'études ADRET	2.870,40 € (à répartir avec commune de Villeneuve-Lès-Bouloc)

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rend compte de la démission de M. Thierry MARTY, 5^{ème} adjoint au Maire, de ses fonctions d'adjoint au Maire, rendue officielle par une lettre du Préfet à compter du 18 Juin 2012.

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, le dernier rang, dans l'ordre du tableau, soit le 7^{ème} rang, et que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint au Maire, le Conseil Municipal décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le 7^{ème} rang.

Considérant la candidature de M. Gilbert ESTAMPE, le Conseil Municipal procède, à l'unanimité des membres présents, soit 20 voix, à l'élection de M. Gilbert ESTAMPE en tant que 7^{ème} adjoint au maire

DELIBERATION APPROUVANT LE PROJET DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle au Conseil Municipal que depuis plusieurs mois, dix communes du Frontonnais travaillent sur le projet de création de la Communauté de Communes

du Frontonnais. Au terme de nombreuses réunions, ont été arrêtées les compétences transférées ainsi que les principales dispositions à faire figurer dans les statuts.

Il précise que Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne doit, après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), arrêter le périmètre de la future communauté de communes auquel doivent être annexés les statuts.

Monsieur FAURIE donne lecture du projet de statuts établi en liaison avec les services de la Préfecture et l'Agence Technique Départementale et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce document.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les statuts de la future Communauté de Communes du Frontonnais, joints à la présente délibération, qui précisent les compétences transférées, les règles de représentativité au sein du futur conseil communautaire ainsi que les principales dispositions.

COMMISSION « VOIRIE ET SECURITE »
--

ACQUISITION DE PARCELLES CHEMIN DU MOULIN A VENT (RD77)

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'acquérir, pour l'euro symbolique, deux parcelles nécessaires à la réalisation du « Tourne-à-gauche » dans le cadre de l'aménagement de la zone dite « Le Vigé ».

Le propriétaire de ces parcelles a donné son accord concernant la cession pour l'euro symbolique par courrier en date du 4 Juin 2012.

Monsieur ROUANET précise qu'il s'agit des parcelles cadastrées Section D n°2170 (superficie 32 m²) et Section D n°2176 (superficie 52 m²), appartenant à M. Roger CASTAING.

Monsieur ROUANET propose au Conseil municipal d'acquérir pour l'euro symbolique les parcelles précitées, de donner tous les pouvoirs au Maire pour réaliser ces acquisitions.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

DENOMINATION DE LA VOIE PIETONNE N°1

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer la voie piétonne n° 1 menant de la Rue de Fombernier à la Rue du Petit Pré et propose de la nommer Cheminement du Safran.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

DENOMINATION DE LA VOIE PIETONNE N°2

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET expose à l'Assemblée qu'il est nécessaire de nommer la voie piétonne n°2 menant de la Rue de Fombernier au parking de l'école maternelle et propose de la nommer cheminement des Aubépines.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR DE TYPE « TOURNE A GAUCHE » ROUTE DE FRONTON (RD4) DU PR 52.120 AU PR 52.285

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET présente à l'Assemblée le projet établi par le Syndicat à la Carte du Canton de Fronton, Maître d'œuvre de l'opération, consistant en l'aménagement d'un carrefour de type « Tourne à gauche » afin d'assurer la desserte d'une résidence pour personnes âgées sur l'emprise de la route départementale n°4, du PR 52.120 au PR 52.285 dans la commune de Bouloc.

Cette opération, d'un montant de 268.400 € HT, pourra faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du programme départemental d'urbanisation.

Monsieur ROUANET propose au Conseil Municipal de solliciter l'inscription du projet concerné au programme départemental d'études en 2013.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS :

Rapporteur : Jean-Pierre ROUANET

Monsieur ROUANET présente la situation des travaux de voirie au 2 Juillet 2012 :

- Réfection aire de jeu Centre de Loisirs Maternel, réfection trottoirs Rue du Vigé, réfection pavés monument aux morts, parking logements sociaux Rue de la Pégou, prolongement Rue des Juillasses : ces travaux, évalués à 75.000 € font l'objet d'un marché unique dont l'ouverture des plis est prévue le 13 juillet ;
- Aire de retournement Rue de la Pégou: un devis d'un montant de 27.000 € a été reçu ;
- Point-à-temps sur divers chemins de la commune : les travaux évalués à 30.000 €, sont en préparation ;
- Mise à 70 km/h Chemins de Peyrot et des Aynats + Signalisation STOP sur chemins débouchant sur RD63 : l'achat et la mise en place des 30 panneaux sont en cours ;
- Hydro-curage réseau pluvial : le devis de 1400 € a été accepté ;
- Aménagement parking de la Tuilerie : l'acquisition foncière est en cours.

**COMMISSION DES FINANCES ET DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

PROGRAMMATION 2013 – CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRE - ECOLE MATERNELLE

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que pour les années 2011 et 2012, la commune a été retenue par le Conseil Général pour la phase III de la reconstruction de l'école maternelle pour un financement correspondant à 40 % du montant estimatif des travaux s'élevant à 510.950,00 € H.T.

Monsieur PORTES indique à l'Assemblée qu'il est opportun de déposer auprès du Conseil Général une nouvelle demande d'inscription à la programmation départementale pour ce projet d'une part pour le solde du marché de travaux initial qui porte sur un montant de 102.788,07 € H.T. (montant du marché de travaux : 613.738,07 € H.T.) et d'autre part pour les avenants à ce marché portant sur un montant de 67.042,32 € H.T., soit un total de 169.830,39 € H.T. et 203.117,15 € T.T.C.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Général une inscription à la programmation 2013 pour un financement complémentaire de la phase III de la reconstruction de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal décidé, à l'unanimité des membres présents, de se prononcer favorablement sur la demande d'inscription à la programmation départementale 2013 des constructions scolaires du 1^{er} degré pour un complément de financement de la 3^{ème} phase de reconstruction de l'école maternelle compte tenu du montant réel du marché de travaux.

CONSTRUCTION MAISON DES JEUNES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAF

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que le budget 2012 prévoit la réalisation d'une maison des jeunes à l'emplacement de l'actuel Point Accueil jeunes.

Il indique que la caisse d'Allocations familiales de la Haute Garonne qui a été informée de notre projet a transmis à la mairie un dossier de demande de subvention d'investissement qu'il convient de retourner à cet organisme avant le 12 juillet 2012.

Monsieur PORTES précise que de nombreux éléments doivent constituer ce dossier de demande de subvention et notamment une délibération du Conseil Municipal portant sur la demande d'aide financière.

Monsieur PORTES présente à l'assemblée les données financières relatives à ce projet :

- Evaluation du montant des travaux 329.442,00 € HT,
- Maîtrise d'œuvre 30.389,18 € HT,
- Frais divers (CT,SPS, études...) 14.194,00 € HT
- Equipement intérieur 10.000,00 € HT

Le total représentant un montant de 459.294,11 € TTC

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur une demande d'aide financière à l'investissement auprès de la CAF.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

REVALORISATION DE L'AVANTAGE EN NATURE RELATIF AU LOYER DU LOGEMENT DE GARDIEN

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a concédé, à compter du 20 Juillet 2007, un logement pour nécessité absolue de service à titre gratuit au gardien du complexe sportif.

Il précise que l'avantage en nature qui découle de cette concession était évalué à 400 € / mois en 2007 (soit 50% des 800 € de loyer auxquels la commune aurait pu prétendre pour la location de cet immeuble, 800 €).

Monsieur PORTES rappelle que de nombreux travaux ont été réalisés dans ce logement depuis la mise en place de la concession. Ces travaux ont pu être évalués à 32.899, 56 € lors de l'acquisition de ce logement en 2007 auxquels il faut ajouter 13.355,45 € de travaux complémentaires jusqu'à ce jour.

Etant donné les nombreux investissements engagés dans ce bâtiment, Monsieur PORTES propose à l'Assemblée, d'opérer une revalorisation équivalente à celle appliquée année après année aux autres bâtiments loués par la commune.

Aussi, Monsieur PORTES propose de fixer à 871,06 € le loyer du logement de gardien comprenant un rattrapage de revalorisation depuis l'année 2008, l'avantage en nature correspondant s'élevant donc à 435,53 € / mois en 2012 à compter du 1^{er} Aout 2012, arrondis à 435 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOCAL PROFESSIONNEL DU BATIMENT DE LA POSTE AU 10 MAI 2012

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle au Conseil Municipal que la commune a acquis le 10 Mai dernier le bâtiment de la Poste comprenant un local professionnel de 78 m² et un logement à l'étage d'une superficie de 121 m² avec un garage de 35 m².

Monsieur PORTES précise que l'acte de vente mentionne que le local professionnel est loué, en vertu d'un bail commercial, pour une durée de 9 années entières et consécutives ayant commencé à courir au 1^{er} Avril 2011, à la société dénommée La Poste.

Compte tenu de l'existence de ce bail commercial, le montant du loyer annuel actuel est fixé à 5.265,88 € auquel il faut ajouter des charges annuelles d'un montant de 573,20 €. Le montant du loyer est révisable annuellement au 1^{er} janvier et payable trimestriellement

Monsieur PORTES indique que l'acte ayant été signé le 10 Mai 2012, le montant du loyer de la Poste s'élèvera pour l'année 2012 à 3.753,70€ (dont 368,46 € de charges),

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de fixer le montant annuel du loyer du local professionnel de la Poste à 5.265,88 € auquel il faut ajouter des charges annuelles d'un montant de 573,20 € au 10 Mai 2012.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**COMMISSION « GRANDS TRAVAUX ET
PATRIMOINE COMMUNAL »**

**AMENAGEMENT DU NOUVEAU LOCAL DE LA POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE
SUBVENTION**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN rappelle que le Conseil Municipal a décidé de renforcer les services de police de la commune par la création au mois de juin 2012 d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

L'augmentation des effectifs de ce service a nécessité l'aménagement de nouveaux locaux situés rue du Vigé dans un bâtiment propriété de la commune. Les travaux de rénovation et d'adaptation des locaux existants aux besoins de ce service ont été réalisés en partie en régie par les services techniques de la mairie.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, Monsieur NADALIN présente :

- les factures de fourniture (travaux en régie) :
 - MONTEIS MATERIAUX d'un montant de 612,83 € HT soit 732,94 € TTC,
 - MONTEIS MATERIAUX d'un montant de 1.871,47 € HT soit 2.238,28 TTC,
 - CGED d'un montant de 371,42 € HT soit 444,22 € TTC,
 - CGED d'un montant de 1.211,31 HT soit 1.448,73 € TTC,
 - CGED d'un montant de 251,37 € HT soit 300,64 € TTC,
 - CGED. d'un montant de 608,84 € HT soit 728,17 € TTC,
 - LAPEYRE d'un montant de 414,67 € HT soit 495,95 € TTC,
 - UMS d'un montant de 397,33 € HT soit 479,20 € TTC,
 - UMS d'un montant de 649,23 € HT soit 776,48 € TTC,
 - UMS d'un montant de 342,44 € HT soit 409,56 € TTC.

- les devis des entreprises (mobiliers et travaux)
 - CAMIF d'un montant de 1.924,48 € HT soit 2.301,68 € TTC,
 - CAMIF d'un montant de 353,00 € HT soit 422,19 € TTC,
 - CAMIF d'un montant de 303,00 HT soit 362,39 € TTC,
 - SOREBA d'un montant de 1.778,33 € HT soit 2.126,88 € TTC,
 - GK FERMETURES d'un montant de 364,61 € HT soit 436,07 € TTC,
 - ECH d'un montant de 3.594,73 € HT soit 4.299,30 € TTC,
 - CSI d'un montant de 186,60 € HT soit 223,17 TTC,

Le total représentant un montant de **18.002,68 € TTC.**

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal d'accepter les factures et les devis proposés par Monsieur le Maire dont le montant s'élève à 18.002,68 € TTC et de solliciter du Conseil Général une subvention pour le financement de cet investissement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

**MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE
PHASE 3 - AVENANTS N°2 EN PLUS-VALUE POUR LES LOTS N°6 ET N°7 -
PROLONGATION DU DELAI CONTRACTUEL POUR L'ENSEMBLE DES LOTS A
L'EXCEPTION DU LOT N°1**

Rapporteur : Daniel NADALIN

Monsieur NADALIN informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux de l'extension de l'école maternelle Phase 3, il convient de réaliser de nouveaux travaux non prévus lors de la signature du marché initial pour le lot n°6 (Electricité courants forts, courants faibles) en ce qui concerne le dispositif d'alarme incendie et l'éclairage extérieur du bâtiment et pour le lot n°7 (Peinture et revêtements muraux, sols souples, carrelage) en ce qui concerne la peinture au sol d'un local de rangement.

Les avenants qui en découlent portent :

- Pour le lot n°6 attribué à l'entreprise LUCELEC, sur un montant de 12.449,70 € T.T.C. Le montant du marché de ce lot passe ainsi de 42.058,12 € T.T.C. à 54 507,82 € T.T.C.
- Pour le lot n°7 attribué à l'entreprise B.M.S., sur un montant de 466,52 € T.T.C. Le montant total de ce lot passe ainsi de 55.366,11 € T.T.C. à 55.887,56 € T.T.C.

Monsieur NADALIN propose à l'Assemblée d'accepter cet avenant qui portera le marché total des travaux de 801.242,19 € T.T.C. à 814.213,26 € T.T.C.

Il indique ensuite qu'il convient de prolonger le délai contractuel pour les lots n°6 et n°7 jusqu'au 26 juillet 2012 du fait des présents avenants et pour l'ensemble des autres lots à l'exception du lot n°1, jusqu'au 26 juin 2012.

Monsieur NADALIN propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur les travaux supplémentaires présentés pour les lots n°6 et n°7 ainsi que sur les prolongations de délai contractuel proposées, et d'autoriser le Maire à signer les avenants présentés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, les propositions présentées.

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :

Rapporteur : Daniel NADALIN

BATIMENT DE L'ANCIEN PRESBYTERE :

Les locaux associatifs sont opérationnels. Le mobilier est en place.

EXTENSION ECOLE MATERNELLE :

La réception des travaux a été réalisée le 26 juin dernier. De nombreuses réserves doivent être levées.

PROJET DE MAISON DES JEUNES :

Le dossier de Permis de construire va enfin être déposé.

NOUVEAU LOCAL POLICE MUNICIPALE :

Le rez-de-chaussée est occupé par le personnel de la Police Municipale. Les services techniques poursuivent l'aménagement de l'étage, moins prioritaire.

SALLE DES FETES – CREATION SANITAIRE HANDICAPES :

Le bureau d'études CSP a défini les travaux à réaliser (murs, section des poutres...) et a réalisé les plans d'exécution, nécessaires à la consultation des entreprises.

LOCAL DE LA POSTE :

Le chiffrage des travaux de rénovation du logement est en cours.

LAVOIR :

Les travaux de réfection de la toiture ont été commandés.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE AU SERVICE DES ECOLES A TEMPS NON COMPLET (30 HEURES HEBDOMADAIRES)

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'assemblée que, suite au départ de l'agent assumant la responsabilité du service des écoles, il semble opportun de restructurer ce poste qui, de par l'évolution des tâches, comprend aujourd'hui principalement des fonctions de gestion de ressources humaines. Cette réorganisation engendre la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h 00 hebdomadaires).

Monsieur FAURIE propose donc au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h 00 hebdomadaires) à compter du 1^{er} Septembre 2012 au service administratif de la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1^{ERE} CLASSE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose qu'en application des dispositions de la loi, il y a lieu de créer un emploi permanent à temps non complet de 23 heures hebdomadaires d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} août 2012.

Il paraît en effet opportun de régulariser la situation d'un agent actuellement en poste qui a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe au mois de mai dernier.

Il est précisé que le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe que l'agent occupait jusque là sera clôturé au 1^{er} août prochain.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de clôturer le poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe que l'agent occupait jusque là, et de créer un emploi permanent à temps non complet de 23 heures hebdomadaires, d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} août 2012.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE AU SERVICE SOCIAL DE LA COMMUNE A TEMPS NON COMPLET (28 HEURES HEBDOMADAIRES)

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose qu'il convient, compte tenu de la consolidation des tâches de l'agent de vie quotidienne (portage des repas, transport spécifique des personnes âgées), de pérenniser, à compter du 1^{er} septembre 2012, un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe précédemment occupé par un agent auxiliaire à temps non complet (27 h 30 hebdomadaires). Cette création d'emploi portera sur un poste à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE AU SERVICE DES ECOLES A TEMPS NON COMPLET (24 HEURES HEBDOMADAIRES)

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose qu'il convient, compte tenu du réaménagement des postes au service des écoles à compter de la prochaine rentrée scolaire, de pérenniser un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe précédemment occupé par un agent auxiliaire à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer un emploi permanent d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2012.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE 4 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2^{ÈME} CLASSE AU SERVICE DES ECOLES

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal que l'augmentation de la charge de travail au service des écoles nécessite une augmentation de la durée de travail de 4 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2012.

Il précise que toute modification de temps de travail d'un poste à temps non complet n'est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire que si cette modification excède 10 % du nombre d'heures initial de cet emploi (à la hausse ou à la baisse).

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (20 h 30 hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28 h 00 hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (29 h 30 hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (25 h 00 hebdomadaires),

et de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (23 h 30 hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (33 h 00 hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (33 h 00 hebdomadaires),
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (26 h 30 hebdomadaires),

Soit au total une augmentation de 13 h 00 par semaine.

Les 2 premières créations de poste seront effectives après avis du Comité Technique Paritaire qui doit se réunir le 12 juillet prochain.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

DIMINUTION, A LA DEMANDE DE L'AGENT, DE LA DUREE DE TRAVAIL DE SON POSTE D'ATSEM DE 1^{ÈRE} CLASSE AU SERVICE DES ECOLES

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal qu'un agent du service des écoles, actuellement à temps non complet de 33 h 00 hebdomadaires, demande une réduction de son temps de travail à compter du 1^{er} septembre 2012. Il s'agit d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe.

Il précise que cet agent a déjà bénéficié, suite à sa demande, d'une diminution de son temps de travail de 35 h 00 à 33 h 00 en septembre 2008.

Monsieur FAURIE précise d'une part, que toute diminution du temps de travail d'un poste à temps complet étant assimilée à une suppression de poste, elle nécessite la saisine du Comité Technique Paritaire ; d'autre part, que toute modification de temps de travail d'un poste à temps non complet n'est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire que si cette modification excède 10 % du nombre d'heures initial de cet emploi (à la hausse ou à la baisse).

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de supprimer 1 poste d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet (33 h 00 hebdomadaires), et de créer 1 poste d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet (29 h 00 hebdomadaires), soit une diminution de 4 heures par semaine.

Cette modification du temps de travail sera effective après avis du Comité Technique Paritaire qui doit se réunir le 12 juillet prochain (diminution supérieure à 10 %).

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

<p>COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET COMMUNICATION</p>

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE FRONTONNAISE CYCLISME

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE indique à l'Assemblée que compte tenu de l'organisation sur la commune de l'épreuve cycliste organisée par l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme pendant la fête locale, il paraît opportun d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 Euros à l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

- PUBLICATIONS :

« *Bouloc les Nouvelles N°58* » a été distribué mi-juin.

« *Bouloc Vie Associative 2013* » sera publié au mois d'août et sera distribué avant le forum des associations. Un « *Pocket Guide* » des gestes qui sauvent sera également distribué à ce moment-là.

- VIE ASSOCIATIVE :

Une réunion de fin d'année s'est tenue le mercredi 27 juin 2012 avec toutes les associations ; une visite des nouveaux locaux associatifs situés dans le bâtiment de l'ancien presbytère a été organisée à cette occasion.

Le forum des associations qui se déroulera donc le samedi 1^{er} septembre 2012 au complexe sportif est en préparation.

- VIE CULTURELLE :

La fête de la musique organisée par le COF avec le concours des Services Techniques a une nouvelle fois remporté un beau succès.

Deux vernissages ont été organisés pour des expositions de peintures à l'Atelier d'Art.

Bouloc accueillera « *Musique en Vignes dans le Frontonnais* » le jeudi 12 juillet 2012 à 21 h 00 avec le Duo Lesage qui interprètera « Un soir à Vienne » dans l'église du village. Inscriptions ouvertes.

- CONCOURS :

Le jury de « Villes et Villages Fleuris » est passé le mardi 26 juin 2012 dans le village. Merci aux services techniques pour leur implication. Nous avons également présenté 5 particuliers au concours des Maisons Fleuries du Conseil Général.

**COMMISSION URBANISME ET
ENVIRONNEMENT**

EXTENSION DU RESEAU BASSE TENSION CHEMIN DE SAINT PIERRE – 01 BR 0969

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'étude des travaux d'extension du réseau basse tension chemin de Saint Pierre comprenant depuis le réseau aérien existant, la construction d'un réseau aérien basse tension de 28 mètres de longueur en conducteur Torsadé 70 mm² avec pose en limite de propriété d'un support béton et par ailleurs, la création d'une descente aérosouterraine basse tension et la pose au pied du support béton implanté, d'un coffret de type RMBT. Le coût total de ce projet est estimé à 5.373,00 € TTC.

Compte tenu de la participation du Syndicat Départemental sur le montant restant à la charge de la commune après attribution de la subvention du Conseil Général, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 717 €.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'approuver le projet et de décider de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Il est précisé qu'après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 2.717 € sur les crédits ouverts au budget primitif de l'année 2012.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX HERS-GIROU

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal qu'une délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou, ayant pour objet la modification de l'article 4 de ses statuts, a été prise le 06/03/2012.

En application de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a notifié à la commune la modification de cet article par l'ajout de l'alinéa suivant : « *Le Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou peut intervenir, sur demande expresse du Maire, pour le compte des adhérents, afin de réaliser l'installation et l'entretien, sans préjudice des pouvoirs de police du Maire concerné, des dispositifs de lutte contre l'incendie situés sur le réseau d'eau. Cette intervention du SIEHG donne lieu au remboursement par l'adhérent des frais engagés sur la base de la tarification votée par le Syndicat. Une convention relative aux conditions administratives, techniques et financières d'intervention sera conclue avec l'adhérent.* »

Monsieur BERINGUIER explique à l'assemblée que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification, pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal d'approuver la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX HERS-GIROU

Rapporteur : Philippe BOUCHE

Monsieur BOUCHE présente à l'Assemblée le rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Il précise que ce document a été transmis par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Après avoir présenté le document, Monsieur BOUCHE propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité 2011 du Syndicat Intercommunal des Eaux Hers-Girou.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

REDEVANCE ANNUELLE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER PAR FRANCE TELECOM

Rapporteur : Philippe BOUCHE

Monsieur BOUCHE rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la Loi de Réglementation des Télécommunications n° 96-659 du 26 juillet 1996 et son décret d'application n°97-683 du 30 Mai 1997 relatifs aux « droits de passage et servitudes ». FRANCE TELECOM a déclaré à la Mairie, gestionnaire du Domaine Public Routier, les infrastructures existantes au 1er Janvier 2011. Celles-ci se décomposent en 86,041 km d'artères de télécommunication et 2,70 m² d'emprise au sol.

Monsieur BOUCHE indique qu'il y a lieu de fixer le montant annuel de la redevance qui sera perçue par la commune. Il précise que le montant de la redevance maximale de chaque catégorie a été arrêté par le décret N° 97-683 du 30 Mai 1997. Ces redevances maximales évoluent au 1^{er} janvier de chaque année proportionnellement à l'évolution de l'indice du coût de la construction. Le coefficient d'actualisation des prix pour l'année 2012 est déterminé par le rapport suivant : 1550,00/1045,75.

Le montant de la redevance 2012 est arrêté comme suit :

- Artères de communication : 33,89 € par km d'artère,
- Installation radioélectrique : 225,97 € pour les antennes de plus de 12 m,
451,91 € pour les pylônes de plus de 12 m,
- Autres installations : 22,58 € le m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider la déclaration des installations de FRANCE TELECOM au 1^{er} Janvier 2012, et de fixer le montant de la redevance annuelle à percevoir par la commune à 2.973,18 € en fonction des tarifs présentés ci-dessus.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

PLAN LOCAL D'URBANISME –MODIFICATION N°7 – ENQUETE PUBLIQUE

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER rappelle que par arrêté du 2 juillet 2012, le Maire de Bouloc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de 7^{ème} modification du P.L.U. A cet effet, Mme Dominique ROGOS a été désignée par le Président du tribunal administratif comme commissaire – enquêteur.

Monsieur BERINGUIER précise que l'enquête publique se déroulera à la Mairie de Bouloc du lundi 23 juillet au jeudi 6 septembre 2012 inclus aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie. Le Commissaire-enquêteur recevra en mairie le lundi 23 juillet de 9 h 00 à 12 h 00, le lundi 20 Août de 14 h 00 à 18 h 00 et le jeudi 6 septembre de 9 h 00 à 12 h 00.

Il rappelle que pendant l'enquête publique, les observations sur le projet de modification du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de Bouloc. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Robert BERINGUIER

- Résidence pour personnes âgées : le projet a été présenté au voisinage ;
- Logements sociaux et petits commerces à la zone des Pélissières : l'inauguration aura lieu le mercredi 4 juillet ;
- SCOT du Nord Toulousain : le SCOT a été approuvé en assemblée Générale ;
- Modification simplifiée du P.L.U. n°1 : elle est exécutoire à compter du 22 Mai.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE
--

POINT SUR L'ACTION DE LA COMMISSION

Rapporteur : Marie SAURIN

1/ Jardins solidaires

L'inauguration a eu lieu le samedi 16 juin. 14 parcelles sont cultivées .

2/ Logement sociaux : Résidence « Les Pélissières »

La résidence sera inaugurée le mercredi 4 juillet à 17h30.

3/ Les séniors

Vacances Séniors : une réunion avec les participants est prévue courant septembre afin de planifier les dernières modalités de départ. Pour rappel : Destination retenue : Le Cantal Vic sur Cère voyage prévu : du 28/09 au 03/10/2012 . 16 personnes se sont inscrites. Le CCAS participera au transport (bus).

Atelier mémoire : l'atelier mémoire s'est achevé le lundi 18 juin. 11 personnes ont suivi cet atelier. Entièrement gratuit pour les participants. Le CCAS a pris en charge 34 € par personne ainsi que les frais de déplacement de l'animatrice 104.52 €.

4/ Forum social sur le thème « Habiter mieux »

Tous les partenaires sociaux ont été contactés. Le recensement de leurs souhaits pour la journée ouverte au public a été effectué. D'autre part, les communes partenaires ont reçu une invitation et nous font savoir leurs besoins en éditique et le nombre de participants. Rappel : Thématique « habiter mieux ».

**COMMISSION ENFANCE JEUNESSE ET VIE
SCOLAIRE**

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Josette FERNANDES

- Crèche : l'association Babillage tient son Assemblée Générale le 28 Juin et fait sa kermesse le 29 Juin ; elle sera fermée 3 semaines du 6 au 25 Août ;
- R.A.M. et E.A.P.E. : la fête du R.A.M. aura lieu le 28 juin à 17 h 30 ;
- P.A.J. : dans le cadre d'un chantier VVV, les jeunes du P.A.J. ont ramasseront des bottes de paille qui serviront à la construction de la Maison des Jeunes ; le fête de la paille aur lieu le 20 juillet prochain ; une manifestation intitulée « Jouons différemment » avec concert et repas partagé est en préparation pour le 8 septembre prochain ;
- Enfance – Jeunesse : la fête de fin d'année a eu lieu le samedi 23 juin ;
- Restauration scolaire : le nouveau marché pour les repas en liaison froide de l'école maternelle est en préparation ;
- Ecole Maternelle : actuellement, 186 sont prévus pour la rentrée 2012 ;un comptage des enfants sera effectué le jour de la rentrée ;
- Ecole élémentaire : concernant le RASED, le poste de maître G est supprimé à la rentrée 2012 ; 282 élèves + 12 en CLIS sont prévus à la rentrée.
- Bibliothèque : le fête pour les 10 ans de la bibliothèque aura lieu du 9 au 12 octobre prochains ; cette année, la bibliothèque sera fermée 2 semaines seulement du 6 au 18 Août.

DIVERS

MOTION DE SOUTIEN A LA CREATION D'UNE HALTE TER A LESPINASSE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe à l'Assemblée que le tracé définitif de la future L.G.V. dans notre département a été arrêté en juin 2011 et précise qu'il est prévu un raccordement sur le réseau existant au nord de Sain-Jory.

Les conditions des aménagements nécessaires ont été étudiées par Réseau Ferré de France ; dans ce cadre, la commune de Lespinasse a attiré notre attention sur le fait que le projet actuel ne prévoit pas de halte T.E.R. sur son territoire.

Monsieur FAURIE précise qu'après une pétition signée par plus d'un millier de personnes, il est important que les élus se mobilisent à leur tour pour soutenir la création de cette halte TER qui développera l'offre en transports en commun des Lespinassois mais aussi de toute la population du Nord Toulousain.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de soutenir, auprès de Réseau Ferré de France la création d'une halte TER à Lespinasse.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de soutenir, auprès de Réseau Ferré de France la création d'une halte TER à Lespinasse.

La séance est levée à 23 h 00.

Relevé des délibérations :

2012/05/001	Intercommunalité	Approbation statuts communauté de communes
2012/05/002	Voirie - Acquisition	Acquisition parcelles chemin du moulin à Vent
2012/05/003	Voirie	Dénomination du cheminement piétonnier des Aubépines
2012/05/004	Voirie	Dénomination du cheminement piétonnier du Safran
2012/05/005	Subvention - Demande	Demande d'inscription à la programmation départementale des constructions scolaires 2013
2012/05/006	Subvention - Demande	Maison des Jeunes - demande de subvention auprès de la CAF
2012/05/007	Finances communales	Revalorisation de l'avantage en nature relatif au loyer du logement de gardien
2012/05/008	Finances communales	Fixation du montant du loyer du local professionnel de la Poste
2012/05/009	Subvention - Demande	Aménagement du nouveau local de la police Municipale : travaux et équipements - demande de subvention
2012/05/010	Marchés publics non transmissibles	Marché de travaux Ecole Maternelle : avenant n°2 au Lot 6
2012/05/011	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe au service administratif de la commune
2012/05/012	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe à la bibliothèque municipale
2012/05/013	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe au service social de la commune à compter du 1er septembre
2012/05/014	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe au service des écoles à compter du 1er septembre 2012
2012/05/015	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Augmentation du temps de travail de 5 adjoints techniques de 2ème classe au service des écoles à compter du 1er septembre 2012
2012/05/016	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Diminution du temps de travail d'un poste d'ATSEM de 1ère classe
2012/05/017	Eclairage public	SDEHG : extension du réseau basse tension Chemin Saint-Pierre
2012/05/018	Intercommunalité	SIEHG : modification de l'article 4 des statuts du Syndicat
2012/05/019	Intercommunalité	SIEHG : rapport annuel 2011
2012/05/020	Finances communales	Déclaration des installations France Telecom
2012/05/021	Vœux et motions	Motion de soutien à la halte T.E.R. à Lespinasse
2012/05/022	Subventions - Attributions	Subvention exceptionnelle USF
2012/05/023	Voirie	Aménagement d'un tourne à gauche sur la RD4
2012/05/024	Fonctionnement des assemblées	Election d'un nouvel adjoint

Emargements :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Jean-Pierre ROUANET</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i> Absente excusée
<i>Alain LEGRAND</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à R. BERINGUIER</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Michel PORTES</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Marie SAURIN</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à G. ESTAMPE</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i>	<i>Maryse CAMP</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à M. SAURIN</i>
<i>Nadine REY</i>	<i>Philippe BOUCHE</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à D. NADALIN</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>
<i>Laurent COMBE</i>	<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>		

